

Les enseignants du Pont De Bois sont en grève du zèle : Salaire minimum = Service minimum

Bonjour, du fait des mesures gouvernementales qui détériorent très fortement nos conditions de travail depuis 2 ans et aussi du fait, entre autres, de la suppression d'une classe l'an prochain, nous, enseignants, avons décidé de mener une grève du zèle en ne faisant, à partir d'aujourd'hui, que les missions pour lesquelles nous sommes payées.

Etat des lieux actuel au niveau local au Pont De Bois:

- Principale du collège en arrêt pendant plus de 2 mois et malgré nos alertes, nos courriers : aucune aide de la part du Rectorat n'a été faite si ce n'est la venue d'une Inspectrice du Rectorat qui nous dit suivre notre dossier de près.
- Problèmes de gestion du collège
- Impossibilité de tenir toutes les réunions voulues du fait de la carence de personnel administratif depuis septembre 2019 (pas de projet d'établissement, pas de conseils pédagogiques..) : nous parons chaque jour au plus urgent depuis octobre 2019
- Cette année 709 élèves pour 27 classes, l'an prochain, le Rectorat nous prévoit 715 élèves pour 26 classes d'où perte d'une classe avec un niveau futur de 3ème à 30-31 élèves par classe minimum.
- Un montant d'heures donné par le Rectorat pour préparer la rentrée prochaine très insuffisant qui ne nous permettra pas de mener un apprentissage pour tous les élèves de manière correcte alors que nous serons en réhabilitation et que le Directeur Académique nous avait dit en 2019 que les collèges en réhabilitation sont mieux dotés du fait des contraintes liées à cet état (travaux, préfabriqués...)

Etat des lieux actuel au niveau national :

- Gel du point d'indice depuis 10 ans
- 2 heures supplémentaires imposables et non refusables (en 2019)
- Missions du Professeur Principales élargies pour la même ISO (= prime) (en 2018)
- Décret du 18 décembre 2019 qui octroie une prime augmentée à nos Recteurs d'académie qui passe de jusqu'à 49 980 euros par an (décret de 2014!) à jusqu'à 51 760 euros par an (décret de décembre 2019) alors que notre salaire et nos primes à nous enseignants stagnent depuis 10 ans.
- Rétablissement du jour de carence (2018)
- Formations sur le temps des vacances scolaires avec une compensation salariale de misère (120 euros bruts par jour) et non refusables (septembre 2019)
- Décret autorisant la rupture conventionnelle pour rapprocher le privé du public (décembre 2019)
- Instauration d'un devoir de réserve de la part des enseignants (décembre 2018)
- Retraites futures basées sur nos salaires avec primes alors que nous sommes le corps de la fonction publique le plus miséreux du point de vue des primes d'où des pertes de plusieurs centaines d'euros sur le montant de nos retraites futures par mois. Et depuis les contestations : annonce de déblocage de 500 millions, oui, mais que à partir de 2021 et on ne sait pas pour qui exactement (à priori seront écartés ceux nés avant 1975) et surtout en échange de contreparties avec aménagements et élargissement de nos missions.
- Réforme à venir du collège pour être sur le modèle du lycée et ça a déjà commencé avec les mesures annoncées sur une certification informatique à faire dès septembre 2020 et qui va nous demander encore du travail supplémentaire et surtout un doublon avec notre LSU (Le livret de compétences du collège)
- Disparition des CHSCT (Comités d'hygiène et de sécurité) en 2020 (ils vont être maintenant intégrés à un organisme général et social donc totalement dilués dans la masse)
- Interdiction aux syndicats de siéger aux CAPA (Commissions pour les mutations des enseignants) dès cette année 2020.
- Disparition des diplômes de COP (Conseiller d'orientation) et Psy EN (Psychologue de l'Education Nationale) (décembre 2019)

Pour toutes ces raisons, nous, enseignants du collège du Pont de Bois, réunis jeudi 16 janvier avec vote de 34 enseignants favorables sur 34 présents, avons décidé d'une « grève de zèle » et avons décidé :

Dès aujourd'hui :

- Nous mettrons des appréciations minimums sur les bulletins dès le 2ème trimestre
- Nous n'organiserons ni de brevet blanc, ni d'oral de stage, ni d'oral de langue.

Pour l'an prochain :

- Nous n'organiserons aucune sortie ni aucun voyage ni aucun projet pédagogique
- Nous refuserons d'être Professeur Principal

Nous, enseignants, manifestons ainsi notre colère et vous informons des mesures à venir. Si vous souhaitez réagir, n'hésitez pas à alerter les services du Rectorat à Evry, ils connaissent très bien notre situation.